ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-110

OBJET: Approbation de l'adhésion des communes de Bezons, Saint-Prix et Montlignon au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

- ADENOT Dominique - CIPRIANO Philippe - ADOMO Caroline - COCQ François - AMAR Sophie - CROCHETON Florence - AVOGNON ZONON Clémence - DELECROIX Pierre-Michel - BEAUDOUIN Patrick - DOSNE Olivier - BEGAT Jean-Philippe - DROUVILLE Sylvain - BENISTI Jacques Alain - DUVAUDIER Michel - BENSOUSSAN Éric - FACCHINI Monique - BERRIOS Sylvain - FAUTRE Christian - FENASSE Delphine - CADEDDU Jean-Luc - CAMBON Christian - GAILHAC Benoît - CAMPOS BRETILLON Caroline - GAUTRAIS Jean-Philippe - GAUVIN Brigitte - CANALES Chantal - CAPITANIO Olivier - GICQUEL Hervé - GRESSIER Jean-Jacques - CAPORAL Chrysis - GUIGNARD Jean-Jacques - CARPENTIER Agnès - CARREZ Gilles - HERBERT Delphine - HOUDOT Florence - CERCLEY Nicole - [EANNE Laurent - CHAMBRE MARTIN Brigitte - KARACA Sengul - CHARBONNEL Michèle - CHARDIN Sylvie - KENNEDY Marie

- LE GUILLOU Patrick- LEBEAU Pierre- LIBERT-ALBANEL Charlotte

MAFFRE-SABATIER Anne-Marie
MARTIN Jacques J.P.
MARTINEAU Pascal
MEDINA Marc
OUDINET Michel
PANNETIER Gilles
PARRAIN Mary France
PASTERNAK Jean-Jacques

- PINEL Vincent
- PIO Régis
- RASETTI Christine
- ROESH Germain
- ROYER Christel
- RYNINE Christine
- SPILBAUER Jean-Pierre
- TOLLARD Virginie
- TRICOCHE Annie
- VISCARDI Jacqueline
- VOGUET Jean-François

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- CHAULIEU Stéphane

- CHETARD Catherine

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France

- LAFON Laurent

- LE BIDEAU Dominique

- Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur PETTENI Henri a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Monsieur SEMO Igor a donné pouvoir à Monsieur Christian CAMBON
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN PatAccusé de réception en préfecture
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

atécusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-110bis-DE Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES:

- CLODONG Nicolas
- LACHELACHE Nassim
- RISPAL Yoann
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 85 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET : Approbation de l'adhésion des communes de Bezons, Saint-Prix et Montlignon au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-61,

VU les délibérations n°2015-29 et 31 du Comité du SEDIF en date du 17 décembre 2015 approuvant le projet d'extension du territoire du SEDIF aux communes de Bezons et Saint-Prix, retirées du SEDIF depuis le 1^{ct} janvier 20146 compte tenu des effets des lois MAPTAM et NOTRe ;

VU la délibération n° 2015-28 du Comité du SEDIF en date du 17 décembre 2015 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Montlignon au SEDIF ;

CONSIDERANT les délibérations n°2016-4 du 7 janvier 2016 du Conseil municipal de Bezons et n°2016-18 du 9 février 2016 du Conseil municipal de Saint-Prix et n°2015-28, par lesquelles les communes de Bezons et Saint-Prix ont respectivement demandé leur adhésion au SEDIF;

CONSIDERANT la délibération du Conseil municipal de Montlignon du 11 avril 2016 par laquelle la commune de Montlignon a demandé son adhésion au SEDIF;

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion au SEDIF des communes de Bezons, Saint-Prix et Montlignon.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Territoire ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques IP N

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-110bis-DE

Date de réception préfecture :